

90-753 du 21 Novembre 1990

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

DECRET N° 90/753/MTSS/DGFP/DGPCE,

MINISTRE DU TRAVAIL, ET DE LA SECURITE SOCIALE

portant intégration et nomination de Monsieur BOUTANDOU Esaie, dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT

LE PREMIER MINISTRE,

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;

(/u la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des Fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26 Mars 1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages propatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires ;

(/u le décret n° 65/44 du 12 Février 1965 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 63/376 du 23 Novembre 1963 fixant le statut des cadres de la catégorie A I des services de Santé ;

(/u le décret n° 67/50 du 24 Février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations reconstructions de carrière et reclassements notamment en son article 1er et 2 ;

(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 Abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/126/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbations des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;

(/u le décret n° 89/631 du 7 Août 1989 portant nomination du Premier Ministre ;

(/u le décret n° 90/513 du 1er septembre 1990 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 90/514 du 1er septembre 1990 portant organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 90/522 du 14 Septembre 1990 portant abrogation de certaines dispositions attribuant des avantages catégoriels dans la Fonction Publique ;

(/u la lettre n° 889/DGFP/DSAF du 12 Mai 1990 de la Directrice Administrative et Financière transmettant le dossier de candidature constitué par l'intéressé. /-

Vu le décret 90/581 du 18 Octobre 1990, organisant l'intérim du Premier Ministre ;

D E C R E T E ;

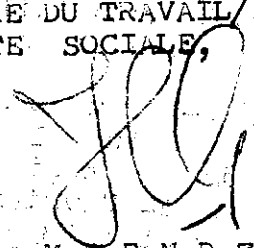
ARTICLE 1ER: Monsieur BONTANDOU Esaïe, né le 14 Février 1963 à Kayes-Bakou-KIMONGO, titulaire du diplôme d'Etat de Docteur en Médecine, Obtenu à l'Institut Supérieur des Sciences de la Santé (Université Marien NGOUABI) à Brazzaville, est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (Santé Publique) et nommé au grade de Médecin de 1er échelon stagiaire, indice 830.

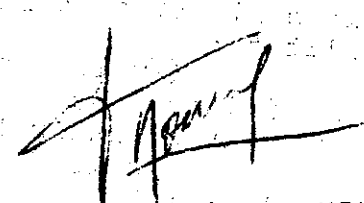
ARTICLE 2: l'intéressé est mis à la disposition du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales./-

ARTICLE 3: Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et Communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 21 Novembre 1990

PAR LE PREMIER MINISTRE
par intérim, ET
LE MINISTRE DU TRAVAIL/DE LA
SECURITE SOCIALE,


Jeanne D A M B E N D Z E T


Pierre MOUSSA

AMPLIATIONS:

JORPC.....	1
UGFP/DGPCE.....	3
DGB.....	2
DCF.....	1
MSAS.....	1
INTERESSE.....	1
DOSSIER.....	3
SGG/BC.....	3
DGFP/BST.....	2/1

